



## SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

### DECLARATION LIMINAIRE

\* CAP Locale cadres C du 15/12/2015

–  
« *Mouvements de mutation au 01/03/2016* »

Mr Le Président,

Pour ces mouvements de la catégorie C, nous sommes très déçus. En effet, 1806 emplois restent vacants à l'issue du mouvement complémentaire du 1er mars 2016 au niveau national et 15 emplois de cadres C ne sont pas pourvus en Vendée au 01/03/2016. Cette politique de suppression d'emplois, que nous dénonçons sans cesse depuis de trop nombreuses années, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres.

**FO DGFIP** revendique toujours deux véritables mouvements de mutation chaque année. Cela permettrait d'accélérer le remplacement suite à des départs en retraite sans devoir attendre le mouvement principal du 1er septembre et laisser ainsi des services en sous-effectif pendant plusieurs mois. Dans le département, trop de services connaissent souvent ce désagrément et c'est inacceptable.

Pratiquement tous les chefs de service se plaignent désormais de leur difficulté à organiser le fonctionnement de leur service respectif. Lorsque ils vous rencontrent pour vous signaler leurs difficultés quotidiennes, ils expriment leurs besoins en effectif et désormais, comme seule réponse, vous en êtes toujours à leur expliquer qu'ils devront s'en passer sans leur dire comment faire... Comme nous vous le disions avant l'été, nous osons réaffirmer ici qu'il s'agit là de non assistance à personnel en danger, alors même que vous êtes responsable de la santé de vos collaborateurs. Le mal-être est palpable sur tous les sites du département et les mises à disposition promises des EDR ne suffiront pas à compenser les absences multiples qui s'accumulent partout. Vous êtes systématiquement à court d'argument lorsque nous évoquons ces sujets avec vous et cela est révélateur d'une situation dramatique pour l'avenir de notre administration et des agents qui la composent.

Dans le cadre du mouvement d'affectation locale, les représentants FO DGFIP ont à voter sur le mouvement juridique, Ils souhaitent donc connaître :

- la situation des effectifs de la catégorie C sur chaque structure au niveau de chaque résidence.
- la liste des agents à la disposition au 1<sup>er</sup> mars 2016 avec leur affectation locale, ainsi que tous les détachements.

**FO DGFIP** exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

**FO DGFIP** dénonce la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.

**FO DGFIP** dénonce un système d'apports par départements puis par RAN inadapté à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;

**FO DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

**Nous profitons également de cette CAP locale pour rappeler que nous sommes toujours engagés dans une lutte afin d'exiger et d'obtenir :**

- \* **L'arrêt des suppressions d'emplois**
- \* **L'arrêt des restructurations**
- \* **Le respect des statuts particuliers et le retrait du projet de déréglementation des règles de gestion**
- \* **Une reconnaissance du travail des agents de la DGFIP par la revalorisation des régimes indemnitaires**

**Nous appelons donc l'ensemble des personnels de la DDFIP de Vendée à participer massivement aux actions à venir.**